COMMUNE DE MONTCEAUX

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 24 septembre 2026 à 20 heures 30

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre et à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Nombre de Conseillers présents : 10 Nombre de Conseillers votants : 12 Pouvoir : 2 Date de la convocation : 17.09.2026	Présents : BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel. Excusés : ANNEQUIN Christel, CHMARA Patricia, MAUPPIN Yoann, ROUSSET Alexandre, VALETTE Christophe. Absent : Secrétaire de séance : GUTIERREZ Frédérique

Nomination d'un secrétaire de séance

Madame GUTIERREZ Frédérique est désignée secrétaire de séance par l'assemblée.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal

À la suite du vote du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, Madame NENET JOSEPH Joanne demande si la réunion des groupes de travail nécessite l'établissement de convocations et d'un ordre du jour. Monsieur MARTIN Dominique répond par la négative et précise que ces formalités ne sont pas obligatoires pour les réunions des groupes de travail.

Monsieur NIERGOT Michel demande la modification du compte-rendu concernant le nombre de corbeilles à déjections canines prévues Aux Rivaux. Il précise qu'une seule corbeille y sera finalement installée, et non deux comme indiqué précédemment. Il est également indiqué qu'un nouveau plan d'implantation a été établi le 28 août, à la suite d'un repérage effectué par les agents techniques des zones où la présence de déjections canines avait été constatée. Les corbeilles seront ainsi implantées à proximité des lieux de passage et de rencontre.

Le procès-verbal de la séance du 30 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2026-39 Changement d'éditeur de logiciel de télétransmission

Monsieur MARTIN Dominique explique que, à la suite de l'évolution du logiciel métier de comptabilité, il est nécessaire de changer d'éditeur pour le logiciel de télétransmission.

Vu les propositions commerciales de la société Berger Levrault,

Vu la nécessité de poursuivre le transfert des documents, entre autres, financiers et juridiques entre lesdits services et ceux de la collectivité de manière dématérialisée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le changement d'éditeur de logiciel et valide l'utilisation des produits proposés par la société Berger Levrault.

2026-40 Avis sur l'ouverture en journée complète de dimanches en 2027 pour le Supermarché Auchan

Vu le Code du travail, notamment les articles L3132-26 et L3132-27-1, les élus disposent du pouvoir d'accorder, avant le 31 décembre 2026, une dérogation temporaire au repos dominical, sur l'ensemble de la journée, et ce, jusqu'à 12 dimanches pour l'année 2027,

Vu la demande de la direction du Supermarché Auchan situé à Montceaux en date du 04 septembre 2026 demandant l'ouverture en 2027, de quatre dimanches en journée complète,

Considérant que la décision du Maire est prise après avis du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis sur cette demande de dérogation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la demande d'ouverture en 2027 de quatre dimanches en journée complète du Supermarché Auchan.

Présentation et appel de candidatures pour le Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan communal de sauvegarde est présenté par Monsieur le Maire et fait l'objet d'une actualisation, notamment afin d'intégrer les nouveaux élus en remplacement des élus précédemment mentionnés.

Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude souligne l'importance de disposer d'un Plan communal de sauvegarde, même si celui-ci n'est pas obligatoire, compte tenu de l'existence du Plan intercommunal de sauvegarde (PICS). Il rappelle en effet que la commune reste susceptible d'être confrontée à des situations de crise, notamment à des incendies, comme cela a pu être le cas dans d'autres communes.

Monsieur NIERGOT Michel demande, lorsqu'une personne est désignée dans le Plan communal de sauvegarde (PCS), un travail préparatoire doit-il être réalisé en amont.
Monsieur MARTIN Dominique répond que la Communauté de communes organise, avec l'ensemble des communes, un exercice grandeur nature une fois par an afin de permettre aux personnes concernées de se familiariser avec les procédures et leur rôle dans le cadre du dispositif de sauvegarde.

Renouvellement de disponibilité pour convenances personnelles d'un agent titulaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur LARDET Philippe a sollicité le renouvellement de sa disponibilité pour convenances personnelles. Il précise que cette disponibilité est renouvelée à compter du 26 décembre 2026 pour une durée de cinq ans.

Présentation du rapport d'observations définitives sur les comptes du SIEA par la CRC (2018-2025)

Monsieur GARNIER Christophe présente les principaux points du rapport de 2025 :

- ✓ La couverture du territoire par la fibre atteint désormais 97 %. Par ailleurs, la situation financière est saine et maîtrisée. Aucun élément particulier ne suscite d'inquiétude à ce jour.
- ✓ Le SIEA a fortement progressé en matière d'organisation et de pilotage des ressources humaines.
- ✓ Le Syndicat a adopté des lignes directrices de gestion conformément au décret du 29 mai 2019, a attribué le complément de l'engagement professionnel et de manière de servir conformément aux articles L.714-4 et L.714-5 du code général de la fonction publique territoriale.
- ✓ Le SIEA a assumé le pilotage et le financement de sa compétence éclairage public, notamment en révisant le niveau de cotisation des communes et en limitant les recours au fonds de concours aux seuls cas prévus par l'article L.521-26 du code général des collectivités territoriales.
- ✓ Il a su acquérir juridiquement la compétence IRVE et se conformer aux objectifs fixés par la loi climat et résilience du 22 août 2021.

Monsieur NIERGOT Michel demande le nom du Président.
Monsieur GARNIER Christophe répond qu'il s'agit de Monsieur MARTIN Walter.

Monsieur MARTIN Dominique précise que, compte tenu des dysfonctionnements récurrents de l'éclairage public, le versement de la cotisation due au SIEA a été suspendu dans l'attente de la résolution de ces problèmes.

Décision modificative portant virement de crédit

Monsieur le Maire informe qu'un virement de crédit a été effectué le 14 septembre 2026.

Dépenses :

Libellé	Compte	Montant
Autres fournitures non stockées	60628	- 1 000
Intérêts réglés à l'échéance	66111	+ 1 000

Arrêté pris pour la modification de la zone 30

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la zone 30 a été élargie sur le territoire communal par arrêté municipal. Une signalisation supplémentaire a été faite.

Madame FAVROT Sandrine souligne que de nombreuses communes ont fait le choix d'installer des radars pédagogiques et considère que ce dispositif présente un intérêt en matière de sensibilisation des usagers à la vitesse. Elle indique également qu'une possibilité de subvention pourrait être envisagée au titre des amendes de police.

Monsieur MARTIN Dominique précise qu'il avait également envisagé la mise en place d'un feu tricolore intelligent. Il indique toutefois que ce dispositif est soumis à l'accord préalable du Département.

2026-41 Changement de tarif des cases de columbarium

Monsieur le Maire propose une révision des tarifs applicables aux cases de columbarium, afin de tenir compte de l'évolution des coûts liés à leur installation et à leur gestion.

Les tarifs actuellement en vigueur sont les suivants :

- Case de columbarium pour une durée de 30 ans : 880 €
- Case de columbarium pour une durée de 15 ans : 440 €

Monsieur le Maire propose de fixer les nouveaux tarifs comme suit afin de subvenir au financement du coût de ce nouvel investissement :

- Case de columbarium pour une durée de 30 ans : 1 030 €
- Case de columbarium pour une durée de 15 ans : 900 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs applicables aux cases de columbarium, à compter du 25 septembre 2026, fixés comme suit :

 - **Case de columbarium pour une durée de 30 ans : 1 030 €**
 - **Case de columbarium pour une durée de 15 ans : 900 €**

Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

- Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, Monsieur le Maire n'a pas exercé de droit.

N° Ordre	Date Réception	Bien	Adresse	Références Cadastrales	Superficie	PRIX €
2026/07	11/09/2026	Bâti	156 Chemin de l'Église	A0564 A0441	341 m²	179 000

Compte-rendu du Conseil Communautaire du mois de juin 2026

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte-rendu du conseil communautaire du mois de juin 2026 est consultable sur le site de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Compte rendu des commissions

URBANISME

Madame CURTIL Marie-France informe que la commission a étudié les dossiers suivants :

- 7 déclarations préalables
- 1 permis de construire
- 3 certificats d'urbanisme
- Lotissement le Clos des Acacias : les permis de construire ne peuvent, à ce jour, toujours pas être délivrés. La caution bancaire relative aux travaux différés, nécessaire à l'obtention de l'autorisation de vente des lots par anticipation, n'a pas encore été fournie.

Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude souligne que le talus est situé sur la voie communale et précise qu'un acte notarié est nécessaire dans le cadre du lotissement le Clos des Acacias. Il rappelle également que le piquetage était bien prévu et mentionné dans le permis d'aménager (PA).

Monsieur NIERGOT Michel indique avoir rencontré Monsieur MEUNIER au sujet de sa parcelle et fait part d'un risque de différend. Afin de clarifier la situation et de prévenir toute difficulté, il demande qu'une réunion soit organisée en présence du géomètre, du lotisseur, du propriétaire de la parcelle concernée et de Monsieur le Maire.

VOIRIE

Monsieur NIERGOT Michel fait un point sur la voirie :

- Marquage horizontal et vertical dans le village
- Sécurisation de la RD17 (limitation de vitesse en zone 30, elliptiques peints sur la chaussée, étude de feux tricolores)
- Trottoir du lotissement Au Guillarnet : analyse de trois devis, points techniques à valider, possibilité de la création d'un parking
- Trottoir du chemin de la Poipe : rajout d'un revêtement
- Des devis ont été demandés pour le parking de la Madone, pour un chemin situé Aux Fourches
- Elagage prévu avant l'hiver, entretien des sentiers, curage des fossés
- Mise en place d'actions visant à lutter contre les dépôts sauvages et les dégradations constatées sur la commune.
- Des marquages ont été réalisés dans la cour de l'école à la demande des enseignantes

Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude fait remarquer qu'aucun entretien a eu lieu depuis deux mois Aux Rivaux entre le carrefour des 7 chemins et le rond-point du pêcheur (pas balayé, herbes,).
Monsieur NIERGOT Michel précise que l'entretien réalisé aux Rivaux a été effectué selon les mêmes modalités que ceux réalisés dans le cœur du village.

COMMUNICATION

Madame CHALIKAS Marlène informe qu'une réunion de la commission aura lieu le 12 octobre 2026 pour travailler sur le bulletin municipal et la signalétique.
Une rencontre a eu lieu avec les CM1 CM2 de l'école Les Cerisiers pour expliquer aux élèves le fonctionnement d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Une réunion publique aura lieu également le vendredi 25 septembre 2026 à 18h30.
Un calendrier a été établi et sera transmis aux candidats. Il récapitule l'ensemble des dates importantes relatives à la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

ANIMATIONS

Madame FAVROT Sandrine informe que La commission prépare plusieurs moments conviviaux (« pots ») à l'occasion des différents événements à venir : la rencontre du CCAS le 7 novembre, la mise en place du CMJ le 21 novembre et la réunion des associations le 6 octobre.
Dans le cadre d'Octobre Rose, l'église sera illuminée en rose et une banderole sera installée à proximité du kiosque.
Il est précisé qu'aucun investissement n'est prévu cette année et à ce jour pour les illuminations de fin d'année.

CADRE DE VIE

Madame NENET JOSEPH Joanne fait un point sur le travail effectué pour la création du p'tit Montceaux en présentant 4 scénarios :

- Un bar-truck
- Une mise en location
- Une gestion par la mairie
- Une gestion associative

Le scénario privilégié par la commission serait de mettre le local (salle d'activités) en location et rechercher un professionnel pour gérer le lieu.

La commission a également travaillé sur la création du marché hebdomadaire avec un lancement en avril 2027 le vendredi de 15h à 19h.

FLEURISSEMENT

Madame GUTIERREZ Fédérique informe le Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu avec les agents techniques, les sujets suivants ont été abordés :

- Plantations de la Madone : les plantations réalisées courant avril présentent des résultats variables. Certaines fleurs se sont bien développées, tandis que d'autres n'ont pas poussé en raison d'un dysfonctionnement du système de goutte-à-goutte. Il convient d'étudier son remplacement ou sa réparation.
- Jardinières : celles-ci présentent des problèmes d'étanchéité, l'eau traversant les parois. Une réflexion sera menée afin de déterminer s'il convient de les remplacer ou d'effectuer les réparations nécessaires.
- Pots orange – Route de Montmerle : pour le moment, les arbustes qui ont été taillés sont conservés. Il conviendra simplement de compléter le niveau de terreau.
- Herbes de la pampa : leur arrachage est à prévoir, celles-ci étant interdites.
- Plantations automnales : avant les premières gelées, des pensées seront plantées aux abords de la mairie et de la boulangerie.
- Conseil pour les prochaines plantations : Pierre Jean se rapprochera des Pousses de la Calonne afin de voir s'il est possible qu'elles se déplacent sur place pour apporter leurs conseils et recommandations, notamment concernant les prochaines plantations du massif de la Madone.

SCOLAIRE ET JEUNESSE

Monsieur GARNIER Christophe informe le Conseil Municipal qu'une rencontre a lieu le lundi 31 août 2026 avec toute l'équipe enseignante, la commission scolaire et l'équipe du périscolaire. Des remerciements sont adressés pour la réalisation de la signalétique au sein de l'école.

CCAS

Madame CURTIL Marie-France informe qu'une réunion a lieu le mardi 22 septembre 2026 pour l'organisation du repas des ainés prévu le 07 novembre 2026. Les invitations seront distribuées la semaine 40. 6 personnes qui sont parties en EPHAD cette année seront invitées au repas. Les enfants seront sollicités pour illustrer les menus. Réponse souhaitée pour le repas le 20 octobre 2026 au plus tard.

Questions diverses

- Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude informe qu'un Paint Ball a été installé sur un terrain situé Impasse de la Garenne. Il est demandé si une autorisation préalable a été sollicitée auprès de la mairie.
 Monsieur Le Maire se renseigne.
- Monsieur BOISSON Michel informe avoir participé à une réunion d'information consacrée aux espèces invasives, dont la présence peut présenter des risques pour la santé. Une communication régulière sera réalisée afin de sensibiliser la population à cette problématique.
- Monsieur BOISSON Michel demande si une autorisation doit être délivrée par la mairie pour la réalisation de travaux sur une tombe dans le cimetière communal.
 Le secrétariat répond par l'affirmative.
- Monsieur NIERGOT Michel indique qu'il visitera le centre de tri de Torcy (71) le 1er octobre 2026 avec le SMIDOM VEYLE SAONE. Une visite est prévue au SYTRAIVAL le 15 octobre 2026 également. La réunion du Comité Syndical du SMIDOM VEYLE SAONE aura lieu le vendredi 25 septembre 2026.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Dominique MARTIN, déclare la réunion close. La séance est levée à vingt-trois heures et onze minutes.

Le secrétaire de séance,

GUTIERREZ Frédérique

Le Maire,

MARTIN Dominique

MAIRIE DE MONTCEAUX (Ain)